



Union Nationale de Syndicats de l'Aviation Civile  
Organisme régi par les articles L. 411-21 et suivants du Code du Travail

www.unsac.fr

**S P P S**



**SNPPAL**



N. / RÉF. : SM 0112-16

Libourne le 12 janvier 2016

OBJET : APPEL DE COTISATIONS 2016

Conformément aux votes intervenus lors de notre assemblée générale ordinaire du 7 janvier 2016, le montant de la cotisation statutaire à l'UNSAC pour 2016 a été fixée à la somme de 1.000,00 € par adhérent.

Merci de bien vouloir adresser votre règlement par chèque dans les meilleurs délais

Cordiales salutations à tous

Le président,  
Serge Marolle